

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2018

N° 2018-119 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 4 décembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Grézian, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël.

Absents excusés : MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Présent non votant : PETIT Maurice

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la cession du tracteur AEBI à la commission syndicale des IV Véziaux d'Aure, au prix de 12 338 € ttc. La valeur d'origine étant 77 740€, la moins-value s'élève à 65 402 €. Année d'acquisition : 2005.

Cette recette sera affectée sur la ligne analytique du pôle mutualisé de Grézian.

Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Approuve la cession du tracteur au prix indiqué ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE


COMMUNALITE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 26 novembre 2018

OBJET : Cession de matériel